



Equitable retirement for CBSA personnel

- ▶ PSAC and the Customs and Immigration Union represent over 9,000 members in the FB bargaining unit working at the Canada Border Services Agency (CBSA). For over a decade, we have been advocating for fair retirement benefits for CBSA law enforcement personnel.
- ▶ Almost all law enforcement and public safety workers at the provincial and municipal levels receive retirement benefits that allow them to retire after 25 years of service without any penalties, with very few exceptions. This includes firefighters, air traffic controllers, RCMP constables, operational employees of the Correctional Service of Canada, and more.
- ▶ Our FB group members also perform demanding and physically challenging jobs, and face similar physical demands and risks, yet are not afforded the same retirement benefits as their counterparts in other law enforcement agencies.
- ▶ Instead, many older employees are given limited duties as they near retirement, as firearm and use of force certification become more difficult.
- ▶ Allowing PSAC members in the FB group to access the same retirement benefits as other public safety workers would allow our members to retire with dignity.
- ▶ Anita Anand, President of Treasury Board, has the ability to make this right and push through the necessary legislative changes that would make this possible.



Take action: Show your support and tell Treasury Board President Anita Anand to implement fair retirement for CBSA personnel.



Retraite équitable aux Services frontaliers

- ▶ L'AFPC et le Syndicat des Douanes et de l'Immigration représentent plus de 9 000 membres du groupe FB qui travaillent à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Depuis plus de dix ans, nous revendiquons un régime de retraite équitable pour le personnel responsable de l'application de la loi.
- ▶ À quelques exceptions près, tout le personnel provincial et municipal des forces de l'ordre et de la sécurité publique a droit à la retraite après 25 ans de service, et ce, sans aucune pénalité. Cela comprend, entre autres, le personnel de lutte contre les incendies et de contrôle aérien, celui affecté aux opérations de Service correctionnel Canada, et les agentes et agents de la GRC.
- ▶ Les travailleuses et travailleurs à l'ASFC effectuent un travail exigeant sur le plan physique et les risques qu'ils courent sont très semblables à ceux d'autres membres des forces de l'ordre. Pourtant, ils n'ont pas droit à la retraite anticipée.
- ▶ Au lieu d'accorder une retraite convenable à ces membres dont l'âge avancé pose un défi pour le maniement d'armes et le recours à la force, l'employeur leur impose des tâches limitées.
- ▶ Le droit à la retraite anticipée permettrait à nos membres FB de se retirer de la profession dignement après 25 ans de service, au même titre que leurs homologues de la sécurité publique.
- ▶ La présidente du Conseil du Trésor, Anita Anand, a le pouvoir de faire changer les lois pour redresser la situation.



Passez à l'action : exigez du Conseil du Trésor une pension équitable pour les membres du groupe FB à l'ASFC.